

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-567

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que:

Le conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2025, adopté le Règlement numéro 2025-567 relatif au soufflage de la neige sur les terrains privés.

Ce règlement autorise la Ville de Léry à souffler, projeter ou déposer la neige sur les terrains privés riverains lors de ses opérations de déneigement des voies publiques. Il établit également les modalités d'exécution, les responsabilités respectives de la Ville et des propriétaires, ainsi que les dispositions pénales applicables.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LÉRY, ce 12e jour du mois de décembre 2025.



Michel Morneau, MAP urb.
Directeur général et greffier trésorier